

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 28 septembre 2015**

OBJET

**06 – PROJET LIAISON SOUTERRAINE 63KV – CONVENTION  
DE SERVITUDE RTE**

N° 2015-09-06

NOMENCLATURE : 1/3/2

**L'an deux mille quinze, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures et trente minutes,**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-huit septembre 2015, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 27

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Elisa DRION, Marie-Madeleine REGNIER, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Florence CABRESIN, Damien CLOUET, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Yvon LERAT, Catherine RENAudeau, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Chantal PERRUCHET, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS.

Pouvoirs : 2

Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Alain ROYER  
Martine MOREL donne pouvoir à Joëlle CHESNAIS

Nombre de membres :

en exercice.....29  
présents.....27  
ayant un pouvoir...2  
votants.....29

**Délibération**

Rapporteur : Frédéric CHAPEAU

Compte tenu du développement de l'agglomération nantaise et sa périphérie, l'alimentation électrique du nord de l'agglomération nécessite d'être renforcée et sécurisée. En effet, à partir de 2020, la quasi-totalité des ouvrages existants seront sollicités au-delà de leur capacité.

Pour répondre à ces besoins, Réseau de Transport d'Electricité (RTE) – Transport Electricité Ouest projette donc la création :

- d'un poste 225 000/63 000 volts sur la commune d'Orvault,
- d'une liaison souterraine 225 000 volts pour assurer l'alimentation du poste,
- de deux liaisons souterraines 63 000 volts, l'une vers le poste de la Conraie (Orvault), l'autre vers la ligne 63 000 volts Blain-Gesvres.

La commune de Treillières est concernée par la liaison souterraine vers la ligne 63 000 volts Blain-Gesvres. Le tracé de cette liaison emprunte notamment la Rue de la Levée des Dons et le Chemin de Bataille.

Fin 2014, un collectif d'habitants du Chemin de Bataille et la Mairie se sont rapprochés de RTE et de la Préfecture pour obtenir une révision du tracé afin d'impacter le moins d'habitations possibles. Un courrier a été adressé au Préfet le 4 décembre 2014 en ce sens. En date du 9 février 2015, le Préfet a confirmé par courrier qu'à ce stade du projet une remise en cause du tracé n'était plus possible. Il a par ailleurs rappelé que le tracé avait fait l'objet d'une concertation avec la Mairie en 2012.

Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20150928-2015-09-28-DE06-  
DE  
Date de télétransmission : 30/09/2015  
Date de réception préfecture : 30/09/2015

Pour la mise en œuvre du projet, RTE doit aujourd'hui établir des conventions de servitude avec les propriétaires concernés. La ligne souterraine empruntera le Chemin du Bas des Déhêmes, la commune de Treillières est donc sollicitée par RTE pour l'établissement d'une convention de servitude. La commune sera indemnisée à hauteur de 450,00 €. La convention sera réitérée par acte authentique devant notaire, les frais dudit acte étant à la charge de RTE.

Ceci exposé,

Vu le tracé de la ligne 63 000 volts vers la ligne Blain-Gesvres acté lors de la réunion plénière de concertation du 13 septembre 2012,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2014 déclarant d'utilité publique, en vue de l'établissement de servitudes, les travaux de création de la liaison souterraine Orvault-Z.Gesvres,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement réunie le 9 avril 2015,

Vu la concertation engagée par la collectivité et les services de la Préfecture auprès des riverains,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité de 28 Voix pour et 1 Abstention décide :**

- **D'APPROUVER** la convention avec RTE pour le passage du câble 63 000 volts Chemin du Bas des Déhêmes, telle qu'annexée à la présente délibération ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document y afférant.

Pour extrait conforme,

Le 28 septembre 2015,

Le Maire,  
Alain ROYER

